

30 mai 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans leur réponse conjointe à [la question parlementaire n°6088 du 22 avril 2022](#), le ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, ont fourni des informations sur les bénéficiaires de protection internationale (BPI) hébergés dans les structures d'accueil pour demandeurs de protection internationale (DPI) de l'Office national de l'accueil (ONA). Entre autres, il a été indiqué que le nombre de BIP dans les structures d'accueil est en constante augmentation depuis 2017 et qu'ils représentent actuellement 46% du nombre total de personnes hébergées dans le réseau DPI.
- Le Ministère des Affaires étrangères et européennes vient de publier [la quinzième édition du rapport annuel sur la politique européenne 2021](#) du gouvernement. Le rapport retrace en particulier comment en 2021, après le choc de la pandémie de COVID-19, l'UE a repris le contrôle de la situation, avec le déploiement rapide et conjoint d'une stratégie vaccinale commune, une meilleure gestion de la situation aux frontières et un maintien de la libre circulation grâce notamment à la mise en place du certificat COVID numérique de l'UE. Le rapport contient également un chapitre consacré à l'asile et à la migration.
- L'organisation « Missing Children Europe » a publié son [rapport annuel 2021](#) qui contient, entre autres, des informations sur les enfants en migration.

Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de la dernière note de synthèse de l'EMN intitulée « [Detention and alternatives to detention in international protection and return procedures](#) » qui fournit un aperçu comparatif des similitudes, des différences, des défis et des meilleures pratiques dans l'utilisation de la rétention et des alternatives à la rétention, dans le cadre à la fois de la protection internationale et des procédures de retour.

L'étude nationale sur le même sujet, rédigée par notre équipe en 2021, peut être consultée sur [notre site internet ici](#).

Chiffre de la semaine: 19,2%

Au 1^{er} janvier 2022, la population de nationalité étrangère se compose de 58.259 ressortissants de pays tiers et de 245.908 citoyens de l'Union européenne. Les ressortissants de pays tiers forment 19,2% de la population étrangère, et les citoyens de l'Union 80,8%.

Source: Statec, CTIE

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en